

Société...

Nos Réf. : GB/MT

Dieppe, mardi 1 Décembre 2009

Objet : Retrait produit « Quiche Lorraine Bande Surgelée » lot 09260

A l'attention de

Madame, Monsieur,

Notre fournisseur nous demande d'effectuer un retrait du produit « Quiche Lorraine en bande surgelée » suite à la présence de substance à activité antibiotique (Tylosine) dans des œufs frais entiers liquides entrant dans la composition d'une partie du lot N° 0960 de la fabrication du 17 Septembre 2009 .

Produit : « Quiche Lorraine Bande Surgelée 1Kg »

Code produit : 8855 - Code article : 8855

Numéro de lot: 09260

DLUO : 17/03/2011

Marque: Davigel

Numéro d'agrément : FR 49.060.01 CE

Le résultat d'analyse étant supérieur à la limite autorisée de 0.2 ppm dans les œufs, les autorités, à titre de précaution, et malgré le facteur de dilution, demande de retirer de la consommation ce produit car il n'existe pas de LMR (Limite Maximale Résiduelle) définie sur le produit fini.

Nous avons immédiatement bloqué dans nos succursales le lot concerné et identifier les clients ayant reçu ce lot ; nous déclenchons le retrait dès ce jour par nos services; les produits restants sur vos exploitations seront repris par nos succursales.

Nous regrettons ce désagrément qui, nous l'espérons, perturbera le moins possible vos exploitations mais qui nous semble répondre au principe de précaution en ligne avec notre politique qualité.

Restant à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires,

Nous vous souhaitons une bonne réception de ces éléments et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**DIRECTEUR QUALITE DAVIGEL
GAËTAN BLIN**